Informations communales

n° 251 hiver

MEILLEURS VOEUX 2023

Le mot du Maire

Je tiens à vous présenter personnellement et au nom du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour 2023, que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité.
Je vous adresse mes vœux ainsi qu'à vos proches, avec une pensée particulière pour toutes les personnes touchées par la maladie ou la solitude

Gérard BECT

Population totale au 1er janvier2023 : 975 hab.,
dont 55 internes de la MFR.
Population prise en compte pour les élections 920habitants

Source INSEE

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

- compte-rendu du 24/11 et 12/01

INFORMATIONS PRATIQUES

- Monoxyde de carbone
-

VIE DE LA COMMUNE

- Etat Civil
- Associations
- Fin d'année à l'école

A NOTER

- Don du sang

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert Lundi et mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 / Vendredi 8h00 - 12h00

04 74 84 63 25
MAIL :
mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr
SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70 accueil 28 rue Français Beaurepaire AS-TREINTE 06 13 77 37 89

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - centre commercial le Suzon - place du cimetière - atelier municipal

RAMASSAGE DES POUBELLES :
Les mercredis 4 et 15/02, 1, 15 et 29/3, 12 et 26/4, 10et 24/5, 7et 21/6
Pour tous problèmes contacter le 0 800 138 438 (Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône)

DECHETERIE BEAUREPAIRE Lundi, mardi, mercredi 8h30 - 12h / 13h30 –17h Jeudi 13h30 - 17h Vendredi, samedi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Je me fais recenser

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**. Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : mairie / vos démarches «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes :

- une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car **la mairie ne délivre pas de duplicata.**

Centre du Service National de VARCES 09 70 84 51 51
du lundi au jeudi 8h30 à 11h30 / 13h à 16h le
vendredi 8h30 à 11h30 / 13h à 15h

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour les nouveaux élèves et les enfants nés en 2020, les inscriptions auront lieu sur rendez-vous:

dès le lundi 23 janvier à l'école :
- les lundis toute la journée
- les mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h30
- pour d'autres horaires contacter Mme MARTIN, la directrice le lundi.

Comment procéder ?

- Demander un certificat d'inscription en mairie (obligatoire)
- Préparer les documents nécessaires : carnet de santé de l'enfant, livret de famille + certificat d'inscription du maire
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école au 04 74 79 72 20 sur la période indiquée ci-dessus

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 24/11

OUVERTURES DOMINICALES CENTRAKOR

M le Maire fait part au Conseil du courrier de l'entreprise CENTRAKOR concernant une demande d'autorisation d'ouvrir le magasin du centre commercial le Dimanche, en vertu des dispositions de la loi dite « Macron » notamment son article L 3132-26.
Il précise que cette demande d'ouverture dominicale porte sur des dimanches pour l'ensemble de l'année 2023.
Il indique à l'assemblée que l'ouverture dominicale des commerces hors zone touristique est autorisée par arrêté du Maire, délivré après avis favorable du Conseil Municipal.
Il demande par conséquent au Conseil de se prononcer.
Le Conseil Municipal après échanges et à l'unanimité
AUTORISE le Magasin CENTRAKOR sis au centre commercial à ouvrir le Dimanche selon la liste ci-dessous
AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation d'ouvertures dominicales correspondant

LISTE DES DIMANCHES D'OUVERTURE ARRETEE POUR L'ANNEE 2023 / MAGASIN Centrakor SIS AU CENTRE COMMERCIAL DE SAINT BARTHELEMY

Dimanches 15, 22 et 29 janvier, Dimanche 5 février, Dimanches 9, 16 et 23 juillet , Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31décembre.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC EBER CC

M le Maire expose que le PRE est un dispositif national de la Politique de la ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé…), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

La communauté de communes a souhaité élargir ce dispositif, déjà existant pour les enfants des quartiers prioritaires. Ainsi, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26/9/2022, a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire a aussi arrêté le plan de financement du dispositif en proposant une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50€ par habitant.

M le Maire donne lecture du projet de convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2023-2025 qui précise les engagements d'EBER et ceux de la commune pour mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative. La commune s'engage à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour l'année 2023, la contribution de la commune est de 466€.

Cette contribution sera recalculée chaque année en fonction de la population municipale de l'année N-1 (source INSEE).

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
- Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER ;
- Vu le projet de convention ci-joint ;
- Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune de l'élargissement du PRE à l'ensemble des communes d'EBER CC ;

A l'unanimité de ses membres :
VALIDE la contribution de la commune DE saint Barthelemy à hauteur de 0,5 € par habitant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Subvention EFMA Bourgoin

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le Centre de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère concernant 2 jeunes apprentis domiciliés sur la commune actuellement en formation à l'EFMA de BOURGOIN JALLIEU.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 100 € par élève scolarisé.
Le Conseil après échange,
APPROUVE la proposition de M BECT,
DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2023.

rapport sur l'eau EBER

M POINT rappelle au Conseil Municipal le volumineux rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement du services Eaux d'Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2021, validé par le Conseil Communautaire du 24/10/2022, qui a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers afin que ceux ci puissent en prendre connaissance.
M POINT demande à chacun des Conseillers ses observations éventuelles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DECLARE ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

convention ludi jeux

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par le Centre Social de l'Ile du Battoir, représenté par sa Directrice Stéphanie RENZY, concernant la venue d'une ludothèque mobile (LUDI'JEUX) sur la commune de ST BARTHELEMY.
Il indique au Conseil que la mise en place de cette convention représente une réelle opportunité pour la commune en permettant aux enfants de disposer sur place de jeux et jouets de qualité, variés et permettre ainsi un accès aux nouveautés.
Il précise que cette convention a déjà été mise en place l'année dernière avec l'approbation des enseignantes.
Il propose de renouveler cette convention, sous réserve de validation des dates proposées par le CIB par les enseignants.

Le Conseil après en avoir délibéré,
APPROUVE la proposition de M Gérard BECT
AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'année 2023.

C.R du C.M du 12/01/2023

contrat assurance risques statutaires renouvellement

Le Maire expose :
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des assurances ;
Vu la loi n°84.53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n°86.552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26/01/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9/6/2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;
Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13/12/2022 au groupement SOFAXIS/CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;
Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1/1/2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré :
APPROUVE :
- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.
- Les taux et prestations suivantes :

Risques garantis :
accident de travail / maladie professionnelle
maladie ordinaire
temps partiel thérapeutique
longue maladie / maladie longue durée
disponibilité d'office
maternité / paternité / adoption
décès

AGENTS AFFILIES À LA CNRACL

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Collectivité employant de 1 à 10 agents CNRACL	Collectivité employant de 11 à 30 agents CNRACL
20 jours	8,15%	9,30%
30 jours	6,84%	7,80%

AGENTS AFFILIES À L'IRCANTEC

Formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire	Taux
20 jours	1,15%
30 jours	1,05%

À NOTER

Commerçants de ST BARTHELEMY

SALON D'INSTITUT LASHES BY PEMBE

123 route de Beaurepaire 38270 St Barthélémy

Salon ouvert du lundi au samedi sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez me contacter par téléphone ou alors via les réseaux sociaux :
07 69 38 76 82
Instagram : lashes.bypembe
Facebook : lashes.bypembe

Dans mon salon on peut trouver les prestations suivantes :

Extensions de cils
Épilation sourcils
Rehaussement de cils
Microblading (tatouage permanent pour les sourcils).*

SULTAN KEBAB

40 de la route de Beaurepaire, à côté du garage automobile BART.

Cela va faire 1 an le 1er Février 2023, que j'ai ouvert cette boutique de restauration de sandwichs, kébabs et tacos à emporter ou à apprécier sur place.
Vous pouvez commander sur place mais, préférez plutôt m'appeler aux heures d'ouvertures ci-dessous indiquées : au 06 49 74 35 16.
Je suis aussi sur Facebook Sultan KEBAB

Mes horaires d'ouvertures sont donc :
mardi au Jeudi de 11h30 à 13h30 et de 18h à 21h30
Le vendredi et samedi de 11h30 à 13h30 et de 18h à 22h
Le dimanche, vous pourrez commander de 18h00 à 21h30
et je suis fermé le Lundi.

RAPPEL :

Tout propriétaire ou possesseur de **chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Référence Arrêté municipal pris le 17/8/2017

À NOTER

Amicale des donneurs de sang bénévoles Valloire Dolon Varèze

En France, chaque année un million de patients soignés grâce au don de sang.
Ces dons sont indispensables pour soigner les malades, par exemple, atteints de leucémie, cancer, maladie chronique, sans oublier les victimes d'accidents. Il faut savoir que certains patients sont transfusés toutes les semaines depuis leur plus jeune âge.
L'E.F.S. (L'Etablissement Français du Sang) souhaiterait que les donneurs se rendent aux collectes ou dans une maison du don, en moyenne, 2 fois par an.
Toute personne de 18 à 70 ans, d'au moins 50 kg et en bonne santé, peut donner son sang.
Vous pourrez nous retrouver prochainement de 16 h 00 à 19 h30 aux dates suivantes :

Collecte 2023	**BEAUREPAIRE :**	**Lundi 15 Mai**
		Lundi 16 Octobre et Lundi 23 Octobre
	ST BARTHELEMY :	**Lundi 24 Juillet et Lundi 31 Juillet**
	COUR ET BUIS :	**Mardi 14 Février**
		Lundi 22 Mai
		Lundi 18 septembre
	PISIEU :	**Mardi 14 Mars**

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site : http://mon_rdv_dondesang.efs.sante.fr mais ce n'est plus une obligation cependant la pièce d'identité est obligatoire depuis 2 ans au moins (Carte d'identité, permis de conduire, carte vitale et même votre carte d'identité en photo sur votre téléphone).

Notre amicale recrute toujours des bénévoles, toutes personnes de bonnes volontés seront les bienvenues au sein de notre équipe.

Avec les remerciements de l'Amicalement des Donneurs de Sang bénévoles Valloire Dolon Varèze.
Nous vous souhaitons une heureuse année.

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISERE

Centre d'Accueil de Penol

670 route de La Côte Saint André

38260 PENOL ☎ 04 74 20 92 24 - ad38.penol@restosducoeur.org

CAMPAGNE HIVER 2022- 2023

DISTRIBUTIONS Tous les mardis du 22 Novembre 2022 au 07 Mars 2023

selon l'heure de passage définie pour chacun à l'inscription.

Etat Civil

le 7 décembre 2022
Madame Henriette BERTHINIER
est décédée à l'âge de 86 ans
Toute notre sympathie à la famille

le 23 décembre 2022
Monsieur José MOLINA
est décédé à l'âge de 74 ans
Toute notre sympathie à la famille

le 22 décembre 2022
Monsieur Jean LAQUET
est décédé à l'âge de 78 ans
Toute notre sympathie à la famille

le 1er janvier 2023 est né
Julyann DEALET
De Geoffrey DEALET et Mylène AMIEUX
331 allée des Acacias
Félicitations aux parents